

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt et un juin deux mil dix huit

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Jacques CARPENTIER - Marie-France DORÉ - Mickaël FOUCHÉ - Jérôme DÉHU

Absents excusés:

Sébastien CARRARA a donné procuration à Patricia FERREIRA, Patrick BAKUM à Liliane SALSO-GROSSHENNY, Angélique SEARA à Jacques CARPENTIER, Nadia GARCIA à Jérôme DÉHU, Karine BOUDESSEUL à Claude SERVAIS et Justine BOURDON à Michel LANGLET

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 18 mai 2018

M. le Maire demande au Conseil Municipal que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Indemnité représentative de logement des instituteurs -exercice 2018
- Vote d'une convention relative à la mise en conformité RGPD de la commune
- Création d'un poste coordonnateur communal et agents recenseurs – opération de recensement de la population 2019

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour

Indemnité représentative de logement des instituteurs -exercice 2018

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité, par la préfecture, à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2018 sur l'indemnité représentative de logement des instituteurs. Le taux prévisionnel est estimé à + 1,36 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs, soit une revalorisation de + 1,36 %.

Vote d'une convention relative à la mise en conformité RGPD de la commune

Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation de la protection des données à caractère personnel concernant les agents mais aussi les usagers et administrés. La collectivité, en tant que responsable des traitements, doit veiller à ce que les données personnelles soient collectées pour un usage déterminé, légitime et pertinent, pour une durée limitée, en toute sécurité et confidentialité, en respectant le droit des personnes. M. le maire propose de passer une convention avec le prestataire informatique de la Commune sans coût financier pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et autorise M. le Maire à signer cette convention.

Création d'un poste coordonnateur communal et agents recenseurs – recensement de la population 2019

En prévision des prochaines opérations de recensement de la population, il convient de créer un poste de coordonnateur communal et deux postes d'agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste de coordonnateur communal et de deux postes d'agent recenseur pour effectuer les opérations de recensement de la population.

Location de barnums

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de louer les barnums de la commune au tarif de 50 € l'unité avec une caution de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de M. le Maire.

Demande de subvention de la Tracythèque

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un montant de 3 000 € de la Tracythèque de Tracy le Mont pour l'achat de livres et pour financer les contes d'automne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder, comme chaque année, une subvention d'un montant de 600 € pour l'achat de livres.

Décision modificative n°3

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire une modification budgétaire. Les sommes allouées pour les travaux d'électrification n'étant pas affectées au bon article.

Section d'investissement :

21534-30 : réseaux d'électrification - 18 000,00€

2041581-30 : subvention d'équipement versée : biens mobiliers, matériels et études +18 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédit ci-dessus.

Festivités du 13 juillet

M. le Maire souhaite connaître les disponibilités des élus pour les festivités des 13 et 14 juillet. Considérant que seulement 4 élus confirment leur présence pour le 13 juillet, M. le Maire indique qu'il enverra un courrier à tous les membres du conseil et qu'il prendra une décision, en fonction des réponses, de maintenir ou pas, la distribution de casse-croûtes en attendant la retraite aux flambeaux à 22 heures et le tir du feu d'artifice à 23 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Questions diverses :

Réfection des rondins : M. LANGLET Michel demande à ce que soient réparés les rondins de bois situés impasse du Puits de Corde et rue de l'Epine Hélot, il propose de mettre en place des bacs à fleurs en espalier. M. le Maire lui répond qu'il est effectivement en recherche de solution pour ce problème et le remercie de l'avoir interpellé.

Achat de la boulangerie : M. LANGLET se dit perplexe quant à l'après achat de la boulangerie. En effet, les travaux pour réhabiliter ce commerce risquent de coûter très cher. M. le Maire lui rappelle que le Conseil Départemental et l'Etat devraient intervenir à hauteur de 77 % du montant de ceux-ci. Ce sujet a d'ailleurs été précisé lors du précédent Conseil Municipal avant de prendre la décision d'achat de ce bien.

Pollution de l'eau : M. le Maire remercie le conseil pour sa réactivité et sa disponibilité lors de cet épisode douloureux. La distribution de l'eau a été faite jusqu'au jeudi pour tous à la Mairie aux heures d'ouverture.

Dès la connaissance du retour à la normale, le site internet de la Mairie a été mis à jour et une documentation a été apposé sur les portes de la Mairie. M. le Maire indique au Conseil que, dès le lundi, le résultat du prélèvement fait le samedi 8 juin ne laissait plus planer le doute, l'eau était consommable ! Pour autant, il fallait attendre le prélèvement de l'ARS et la levée d'interdiction de M. le Préfet de l'Oise.

Patricia FERREIRA



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire